

A NYON, LES AINES NE SONT PAS MIEUX VUS QUE LES REQUERANTS

Urbanisme Les opposants au futur EMS des Tines ressortent les arguments qui avaient fait capoter le foyer pour les requérants d'asile.



Le futur EMS des Tines, dans les hauts de Nyon, est contesté par les riverains.

Image: MAK architecture

En 2014, la Municipalité de Nyon, cédant aux nombreuses oppositions de riverains, retirait son projet de foyer pour l'EVAM sur une parcelle communale des Tines, un quartier situé dans les hauts de la ville. En revenant à la charge avec un projet d'EMS, dont la ville a un cruel besoin, elle pensait un peu naïvement que les vieux feraient moins peur que les requérants. Or l'enquête publique de ce projet de 60 lits, qui s'est terminée début mai, fait à nouveau le plein d'oppositions.

Sur le papier, elles ne sont que six, mais l'une d'entre elles regroupe les habitants des 75 appartements de la PPE des Jardins du Boiron, situées en bordure de la parcelle que le Conseil communal avait accepté de céder en droit de superficie à la Fondation du Midi, qui gère les deux EMS existants à Nyon. Cette dernière avait organisé un concours d'architecture qui primait un projet d'immeuble en forme de V, estimé à 21 millions de francs.

Alors qu'une partie des riverains invoque un trop gros volume du bâtiment, des accès routiers insuffisants ou la crainte de trafic supplémentaire, trois oppositions rédigées par des avocats brandissent à nouveau une convention passée en 1993 entre la Commune et l'hoirie Graf, famille qui avait vendu les terrains il y a plus de trente ans, permettant d'établir le plan de quartier des Tines.

Celle-ci mentionnait que la parcelle d'utilité publique cédée à la Commune devait être destinée à des équipements pour les habitants, comme une école de quartier d'au maximum 1800 m2 de surface de planchers. C'est cette disposition qui avait fait capoter le projet du foyer de l'EVAM, l'interprétation juridique de la notion d'utilité publique de cette parcelle n'étant pas clairement établie. Résultat, la Municipalité avait retiré son projet.

«Nous irons jusqu'au tribunal s'il le faut»

«Mais nous irons jusqu'au tribunal s'il le faut», lance Michel Maye, président de la commission de construction de la Fondation du Midi. Cette dernière est en effet prête à aller au bout de la procédure pour réaliser un projet approuvé et financé par le Canton, et pour lequel elle a déjà dépensé 2 millions de francs. En outre, «faire plus petit», comme prônent certains opposants, n'est pas possible, car sur les 60 lits prévus, 32 remplaceront l'EMS de Bourgogne, unité vétuste destinée à fermer.

Par Madeleine Schürch Mis à jour à 13h47

«Je suis abasourdi par tant d'égoïsme!»

La Municipalité n'a-t-elle pas pris un risque en revenant avec un projet d'EMS sur ce terrain?

Grâce à cette convention, les riverains ont pu faire obstruction systématique au foyer de requérants. Avec un projet d'EMS, on ne pensait pas qu'ils feraient de même. Je rappelle qu'actuellement, la ville de Nyon compte environ 800 personnes âgées de plus de 80 ans et qu'elles seront le double d'ici à 2040. C'est une évidence qu'il nous faut plus de lits en EMS, d'autant plus ce celui de Bourgogne, vétuste, doit être remplacé.

Mais la question des conventions et de l'interprétation de l'utilité publique n'est toujours pas réglée?

Une première convention a été établie en 1984, qui a permis à la Commune d'obtenir ce terrain par trois propriétaires en échanges de droits à bâtir. Il y a eu deux autres conventions en 1993, qui accordaient aux Graf une forte augmentation de droits à bâtir sur une autre parcelle en échange d'une participation aux frais d'équipement de la nôtre. Nous ne contestons pas que la Municipalité a inscrit l'intention d'y faire une école de quartier, mais cela n'a plus de sens aujourd'hui. Avec les réformes scolaires, on groupe les classes et nous venons de dépenser 130 millions pour nos collèves.

Quel sentiment vous inspire

Comme le projet respecte les règlements de construction du quartier et que des travaux de route sont prévus, le vrai point d'achoppement reste cette convention. «Avec un EMS, nous sommes persuadés d'être en conformité avec la notion d'utilité publique. D'autant plus que la clause de la convention est aujourd'hui obsolète, car le besoin d'une école de quartier n'est plus avéré. J'espère que la conciliation avec les opposants aboutira à un résultat positif. Sinon, le tribunal décidera du sort du projet», relève le municipal de l'Urbanisme Maurice Gay. (TDG)

Créé: 28.05.2017, 13h47

Votre avis

Cet article vous a-t-il été utile?

Oui

Non

l'attitude des opposants?

La société a évolué et il faut être de mauvaise foi pour refuser un EMS, qui est d'utilité publique autant pour la ville que pour les habitants des Tines et du Boiron. D'autant plus qu'une école même petite, aurait généré plus de nuisances que des aînés, certains habitants de ce quartier n'ayant déjà pas voulu d'une garderie. Je suis abasourdi par tant d'égoïsme!